

A.C.C.I.

Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 euros
Siège social : Avenue du Plateau des Glières - Zone Industrielle
51470 SAINT MEMMIE
502 882 236 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA GERANCE
EN DATE DU 21 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le 21 septembre,
A 14 heures,

- **Monsieur Cédric CAMES,**
Né le 04 août 1969 à CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Demeurant à COURTISOLS (51460), 548 rue du Gué,

Agissant en qualité de **GERANT** de la Société **A.C.C.I.**, société à responsabilité limitée au capital de 400.000 euros, dont le siège social est à SAINT MEMMIE (51470), Avenue du Plateau des Glières - Zone Industrielle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALONS EN CHAMPAGNE sous le numéro 502 882 236 (ci-après la « **Société** »),

APRES AVOIR RAPPELE :

Que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 18 juin 2024 a décidé d'agréer les personnes suivantes :

- **Madame Juliette CAMES,**
Née le 21 janvier 2007 à CHALONS EN CHAMPAGNE (51),
De nationalité française,
Demeurant à COURTISOLS (51460), 548 rue du Gué.
- **Monsieur Augustin CAMES,**
Né le 31 janvier 2005 à CHALONS EN CHAMPAGNE (51),
De nationalité française,
Demeurant à COURTISOLS (51460), 548 rue du Gué.

en qualité de nouveaux associés, sous réserve des donations à intervenir à leur profit.

Que par la même décision, les Associés ont décidé de conférer tous pouvoirs à la Gérance à l'effet de recevoir les dépôts d'acte, de constater le caractère définitif des donations, de procéder aux modifications statutaires en découlant, signer tout acte nécessaire à la réalisation des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire et plus généralement, remplir toutes formalités de droit.

Qu'en date de ce jour, préalablement aux présentes, Madame Anne CAMES et Monsieur Cédric CAMES ont transmis à leurs enfants, Madame Juliette CAMES et Monsieur Augustin CAMES, la nue-propriété de 490 parts sociales de la Société, et qu'un exemplaire original a été déposé au siège social de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la réalisation définitive de la donation de parts sociales,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs.

Paraphe


Premiere Decision

(Constatation de la réalisation définitive de la donation de parts sociales)

Le Gérant constate la réalisation définitive des donations de la nue-propiété des parts sociales appartenant à Madame Anne CAMES et Monsieur Cédric CAMES au profit de leurs enfants, intervenues en date de ce jour, dans les proportions suivantes :

- à Monsieur Augustin CAMES, la nue-propiété de 245 parts sociales numérotées 389 à 574 et de 883 à 941,
- à Madame Juliette CAMES, la nue-propiété de 245 parts sociales numérotées 575 à 760 et de 942 à 1.000.

Deuxieme Decision

(Modifications corrélatives des statuts)

En conséquence de la décision qui précède, et en application des pouvoirs conférés par l’Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2024, le Gérant décide de modifier l’article 8 des statuts comme suit :

« ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Nom	Pleine propriété	Nue propriété	Usufruit	Numéro
Monsieur Cédric CAMES	388		372	1 à 388 389 à 760
Madame Anne CAMES-RENAUDET	122		118	761 à 882 883 à 1.000
Monsieur Augustin CAMES		245		389 à 574 883 à 941
Madame Juliette CAMES		245		575 à 760 942 à 1.000
Sous-total	510	490		
Total	1.000			

Les soussignés déclarent que toutes les parts sociales représentant le capital social leur appartiennent, sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus correspondant à leurs apports respectifs et qu'elles sont toutes souscrites et libérées comme indiqué ci-dessus. »

Troisieme Decision

(Pouvoirs)

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et réglementaires de publicité, de dépôt et de modification, en vue de l’application des décisions ci-dessus adoptées.

Paraphe

U

Les présentes décisions seront retranscrites dans le Registre des délibérations à la diligence de la Gérance de la Société.

Monsieur Cédric CAMES,
Gérant

Signé par :

072022073022401...